

agglomération



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE action COEUR DE VILLE de SENS



DOSSIER de PRESSE



BANQUE des
TERRITOIRES
GRUPE CAISSE DES DÉPÔTS

ActionLogement



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat
Interdépartementale
Côte-d'Or - Nièvre
Saône-et-Loire - Yonne



Signature de la convention Action Coeur de Ville de Sens, vendredi 28 septembre 2018 Musées de Sens

Les signataires :

Marie-Louise FORT, Maire de Sens, Président de la communauté d'agglomération du Grand Sénonais

Bernard CHATOUX, Maire de Paron, Vice-président de la communauté d'agglomération du Grand Sénonais

Patrice LATRON, Préfet, délégué de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat dans le département

Alain PEREZ, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Jean-François LEMAÎTRE, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale - Délégation Yonne

Antoine BREHARD, Directeur Régional de la Banque des Territoires Bourgogne- Franche - Comté

Sylvain DUVAL, Membre du Comité Régional Action Logement Bourgogne- Franche - Comté

En présence de :

Rollon MOUCHEL-BLAISOT, Préfet - Directeur National du programme Action Coeur de Ville

Régis CASTRO, Sous-Préfet de l'arrondissement de Sens

Pierre CREUZET, Directeur National de l'Association Centre-Ville en Mouvement

Ce dossier de presse comprend aussi :

- le discours de Marie-Louise Fort, Maire de Sens et Président de la communauté d'agglomération du Grand Sénonais

Contact presse Ville de Sens - Direction de la communication : 03 86 95 68 18
p.blanchoz@mairie-sens.fr



Cœur de Ville, une action intense pour Sens et le Sénonais

L'amélioration de l'attractivité du Sénonais est l'un des axes majeurs du mandat 2014-2020. Le renforcement de l'agglomération sénonaise comme pôle urbain du nord de l'Yonne et de la Bourgogne-Franche-Comté suppose nécessairement le rayonnement, par-delà ses frontières, de son cœur battant : le centre-ville de Sens.

Pour ce faire, la municipalité de Sens a initié, dès le début de son mandat, une stratégie cohérente et transversale pour valoriser le patrimoine existant, lutter contre la dévitalisation économique et résidentielle du centre-ville, et mobiliser tous les leviers de l'attractivité territoriale. Alors que la Ville de Sens travaillait déjà à la construction de son programme Cœur de ville en lien avec la **Banque des Territoires**, travail qui devait aboutir à la signature d'une convention « Centre-ville de demain », l'Etat a annoncé le 14 décembre 2017, lors de la 2ème conférence nationale des territoires à Cahors, l'engagement d'un vaste programme de redynamisation des villes moyennes baptisé « **Action Cœur de ville** ». En mai dernier, Sens s'est naturellement portée candidate à ce programme, et elle a eu le plaisir d'être sélectionnée aux côtés de **222** villes moyennes.

La Ville de Sens, aux côtés de l'Agglomération du Grand Sénonais, décline ainsi une démarche à 360° qui répondra à l'ensemble des enjeux et problématiques de la revitalisation de son centre-ville et donc de son territoire.

-15% sur la base de la taxe foncière pour les commerces de moins de 400 m2

La communauté d'agglomération du Grand Sénonais a voté, lors du conseil communautaire du 27 septembre, l'abattement de 15 % de la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des magasins et boutiques - de moins de 400 m2- qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial. Cette disposition s'inscrit pleinement dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville » conduit par l'Agglomération et la Ville de Sens, ainsi que dans la volonté de revitaliser le centre-bourg. La revitalisation d'une ville n'a pas une dimension seulement patrimoniale mais aussi fiscale.

3 axes stratégiques :

1- *Sens, ville agréable et durable* Aménagement, cadre de vie et patrimoine bâti



Cet axe concerne notamment le traitement des espaces publics, de la voirie, du mobilier urbain, du patrimoine bâti, des transports et déplacements. L'objectif est que le Cœur de ville puisse bénéficier d'une image profondément renouvelée d'ici 5 ans.

2- *Sens, ville dynamique et attractive* Attractivité et valorisation économique, touristique et résidentielle

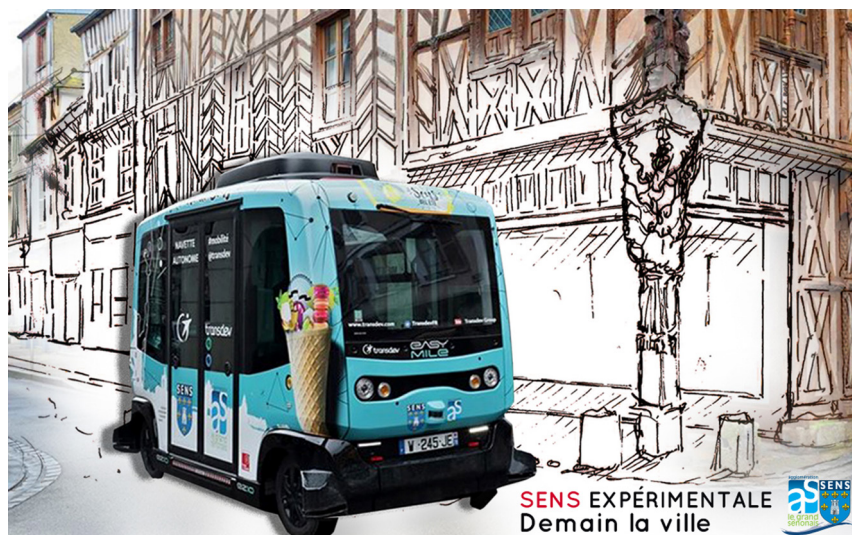


Il s'agit de mener une politique de redynamisation et de revitalisation en faveur du déploiement d'une offre de commerces, de logements et de services de qualité, adaptés à la demande des habitants mais

aussi des passants (touristes, usagers résidant hors du périmètre). La lutte contre la vacance (commerciale et résidentielle) est un enjeu majeur du projet Cœur de ville qui permettra de réaffirmer ce périmètre comme un poumon économique du territoire, créateur de richesse et de valeur intrinsèque.

3- *Sens, ville rayonnante*

Image de marque, rayonnement, positionnement



L'amélioration de l'attractivité du centre-ville et de son rayonnement passe également par un travail de marketing territorial et de communication à différentes échelles et en direction de tous les acteurs (habitants, entreprises, partenaires locaux, etc.). La vitalité du centre-ville dépend notamment de sa capacité à générer et capter des flux humains, économiques, culturels, que la promotion d'une image positive et dynamique contribuera à accroître. L'affirmation d'une identité riche et singulière, issue des fondements historiques et culturels de la ville, pourra constituer le socle à partir duquel l'image nouvelle de la ville se déclinera, par exemple au travers de temps forts et des festivals.



Communiqués des partenaires :



Signataire : **Sylvain DUVAL**, membre du Comité Régional Action Logement BFC

CONTRIBUTION D'ACTION LOGEMENT A LA RECONQUETE DES CENTRES DES VILLES MOYENNES

Dans le cadre du programme « **Action Cœur de Ville** », 222 villes réparties dans toutes les régions bénéficieront d'une convention de revitalisation sur 5 ans pour redynamiser leur centre-ville. La lutte contre la fracture territoriale est une préoccupation majeure des partenaires sociaux. **Action Logement** accompagnera les villes en finançant la complète **réhabilitation d'immeubles de logements** stratégiques pour la réussite de leurs projets de revitalisation. **1,5 milliard d'euros seront engagés sur 5 ans** sous forme de prêts et de subventions versés directement aux opérateurs du logement social et aux investisseurs privés pour conduire les opérations identifiées. Cette intervention d'Action Logement vise la création d'une **offre locative attractive et adaptée au besoin des salariés qui renouvèle l'envie de vivre en centre-ville et la mixité**. Par cette **approche globale sur le bâti** incluant le traitement des pieds d'immeubles, Action Logement proposera un levier nouveau qui participe au **développement de l'emploi et du dynamisme économique des territoires**.

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 60 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales. Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux déco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 65 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires. Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr



@ActionLogement



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Signataire : Antoine Bréhard, directeur régional de la Banque des Territoires Bourgogne-Franche-Comté

Le programme « Action Cœur de Ville » pour lutter contre les fractures territoriales 222 villes réparties dans toutes les régions bénéficieront d'une convention de revitalisation sur 5 ans pour redynamiser leur centre-ville. Le programme Action Cœur de Ville vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes. Le Gouvernement a mobilisé plus de 5 milliards d'euros sur 5 ans, dont 1 Md€ de la Banque des Territoires en fonds propres et 700 M€ en prêts, 1,5 Md€ d'Action Logement et 1,2 Md€ de l'Anah. A propos de la ville A propos de la Banque des Territoires Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est également déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux. Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr



[@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

Contact presse : Ville Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts

Aurélié Gauchey – 03 80 40 09 74 - aurelie.gauchey@caissedesdepots.fr